

**Sujet :** [INTERNET] Société COSSON à PUISEUX EN FRANCE : courrier d'opposition au projet d'agrandissement

**De :** Francois POURADE <fpourade@gmail.com>

**Date :** 03/09/2021 20:50

**Pour :** pref-icpe@val-doise.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je suis venu m'installer à Puisseux-en-France avec ma femme et mes deux enfants pour la qualité de vie que promettait ce lieu.

J'habite au 6 rue Claude Hugon, au village de Puisseux-en-France depuis fin avril 2021 à 200 mètres de la zone actuelle d'enfouissement.

Mon constat est que les contraintes générées par le site d'enfouissement sont très largement sous-évaluées dans l'ICPE :

- Le bruit incessant des camions circulant sur la route D9 pour la société Cosson est insupportable.
- Les poussières générées par l'activité d'enfouissement recouvrent voitures, terrasses et toiture : il est impossible de garder propre une voiture plus de 24 heures. Les vents sur notre zone sont importants, ce qui rajoute à l'ampleur du phénomène.
- Enfin, le bruit généré par les engins de chantier peut rendre impossible de profiter de l'extérieur. En cas de vent défavorable, une simple discussion peut devenir dure à tenir à l'extérieur. Le bruit des avertisseurs de recul, et des chenilles métalliques, génèrent une énorme nuisance.

Comment vivre dignement dans ces conditions ?

Alors lorsque je découvre le projet d'agrandissement grâce à une information laissée dans ma boîte aux lettres par un habitant bienveillant, ma colère monte.

Comment est-il possible qu'une enquête publique, avec de telles conséquences pour la population, se déroule dans ces conditions ?

L'enquête a été déposée en mairie au mois d'août (je n'ai pas vérifié), pour une durée de 30 jours, alors même que la mairie est déjà en fonctionnement dégradé avec la crise sanitaire et les horaires d'ouverture sont très limités.

Il n'y a eu aucune information sur ce projet, ni sur le site internet de la mairie, ni dans la gazette de la mairie. C'est incroyable. On aurait voulu faire passer ce projet au forceps, qu'on ne s'y serait pas pris différemment.

D'autant que je découvre dans le dossier d'ICPE que Monsieur le Maire a donné son accord au projet. Sans aucune concertation de la population.

Un projet d'une telle ampleur nécessite des réunions publiques d'information !

Jusqu'à preuve du contraire, nous vivons en démocratie.

Voici les raisons pour lesquelles je m'oppose formellement à ce projet d'agrandissement :

- La population n'a pas été correctement informée et son avis n'a pas été pris en compte. Ceci constitue clairement un vice de procédure.
- Les horaires de fonctionnement autorisés sont trop larges (7H-17h). J'en ai assez de me faire réveiller par des engins de chantier. Alors avec un triplement de la surface, je n'ose imaginer les conséquences.
- Actuellement, le site ne fonctionne pas le week-end. Les jours de fonctionnement ne sont pas précisés dans l'ICPE. Ils doivent exclure les samedi et dimanche au minimum.
- Le site actuel n'est pas visible de ma maison car caché derrière des arbres. En plus des désagréments listés précédemment, je vais avoir vu sur le futur site depuis mon salon. Je n'en ai aucune envie, et quel sera la conséquence sur le prix du bien immobilier que j'ai acheté il y a seulement 4 mois ? La société Cosson a-t-elle prévu de dédommager les habitants qui vont perdre sur la valeur foncière de leurs biens ? En pièce jointe, je vous communique une photo prise de mon salon avec entouré en rouge le secteur qui sera visible de chez moi et qui correspond à la zone est, et également un plan repris du dossier ICPE avec entouré en couleur verte l'emplacement de ma maison. Les conséquences sur la valeur foncière de mon bien seraient énormes.
- Rien n'est précisé sur la prise en charge par la société Cosson de l'entretien des routes que ses camions vont dégrader. Ce n'est pas au contribuable de payer pour cela.
- Manque de transparence du projet. Quels sont les bénéfices pour la population ? Aucun. Pour la mairie ? Peut-être une belle rentrée d'argent, mais là aussi, tout est obscur, et cela sème le doute sur l'ensemble du

projet.

- Aucune installation de capteur de poussières et de sonomètres autour des installations et des habitations avec relève en continu et communication publique des résultats. Des mesures ponctuelles telles que présentées dans l'ICPE n'ont aucun sens, car le bruit et les poussières générées dépendent des activités sur le site, des vents, de la météo... seule une relève en continu peut mettre en évidence les nuisances que je vous signale.

Les Puiséens en ont déjà pris pour 10 ans de nuisance. Ce n'est pas le nombre de terres agricoles qui manquent sur le département. Certaines sont très éloignées des habitations. Pourquoi ne pas privilégier ces zones ?

Et puis après cette version 2 du projet d'enfouissement, y aura-t-il une nouvelle extension, puis encore une autre ?

Rien n'indique là non plus, que ce projet d'agrandissement soit le dernier.

Alors, assez c'est assez !

Les Puiséens ont fait leur part en accueillant ces déchets durant toutes ces années, sans rien y gagner, en supportant les contraintes, il est temps de choisir un nouveau site d'enfouissement loin des habitations.

En vous remerciant pour l'intérêt que vous porterez à mon courrier, je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous serait utile.

Bien à vous,

François et Séverine Pourade

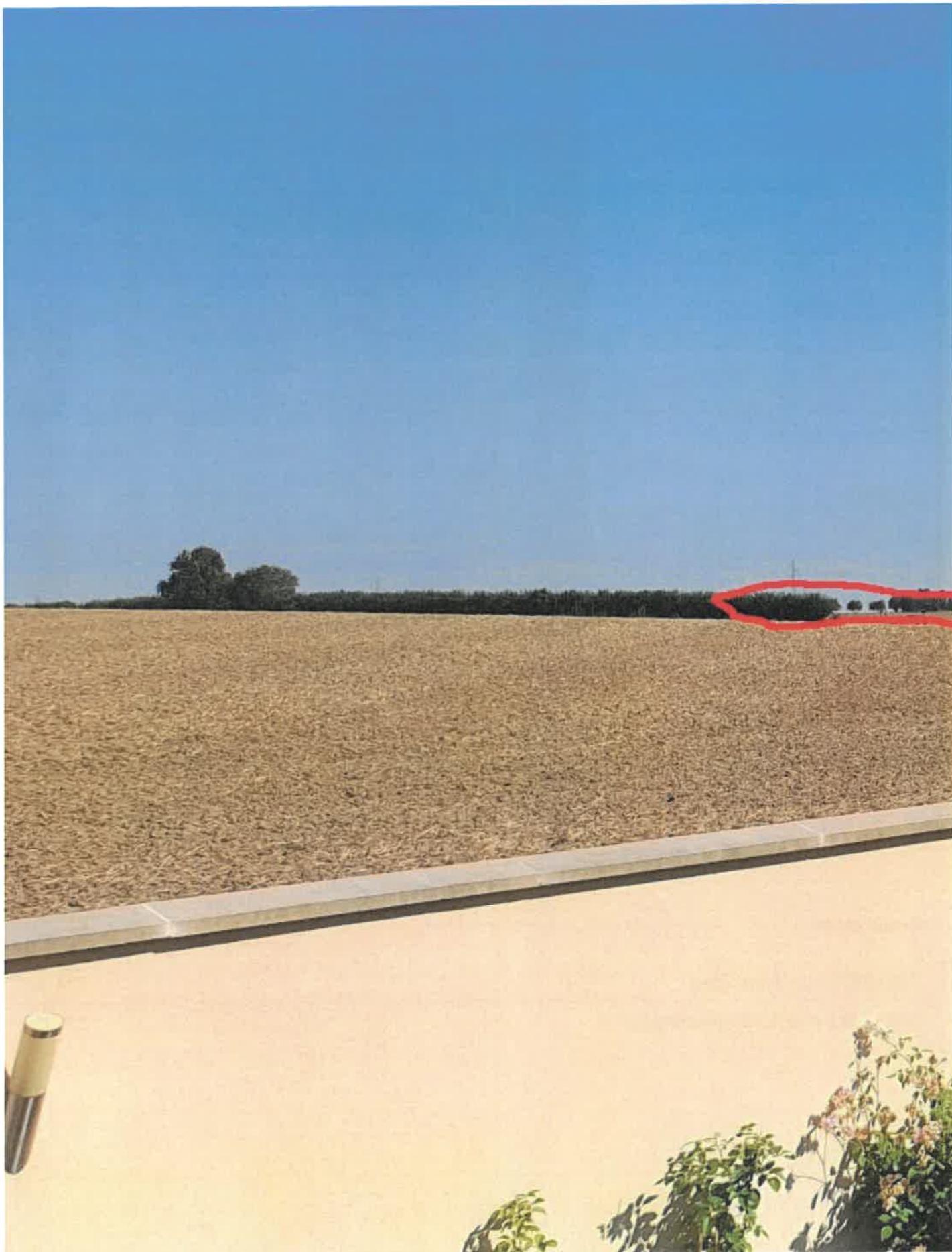
6 rue Claude Hugon

95380 Puisseux-en-France

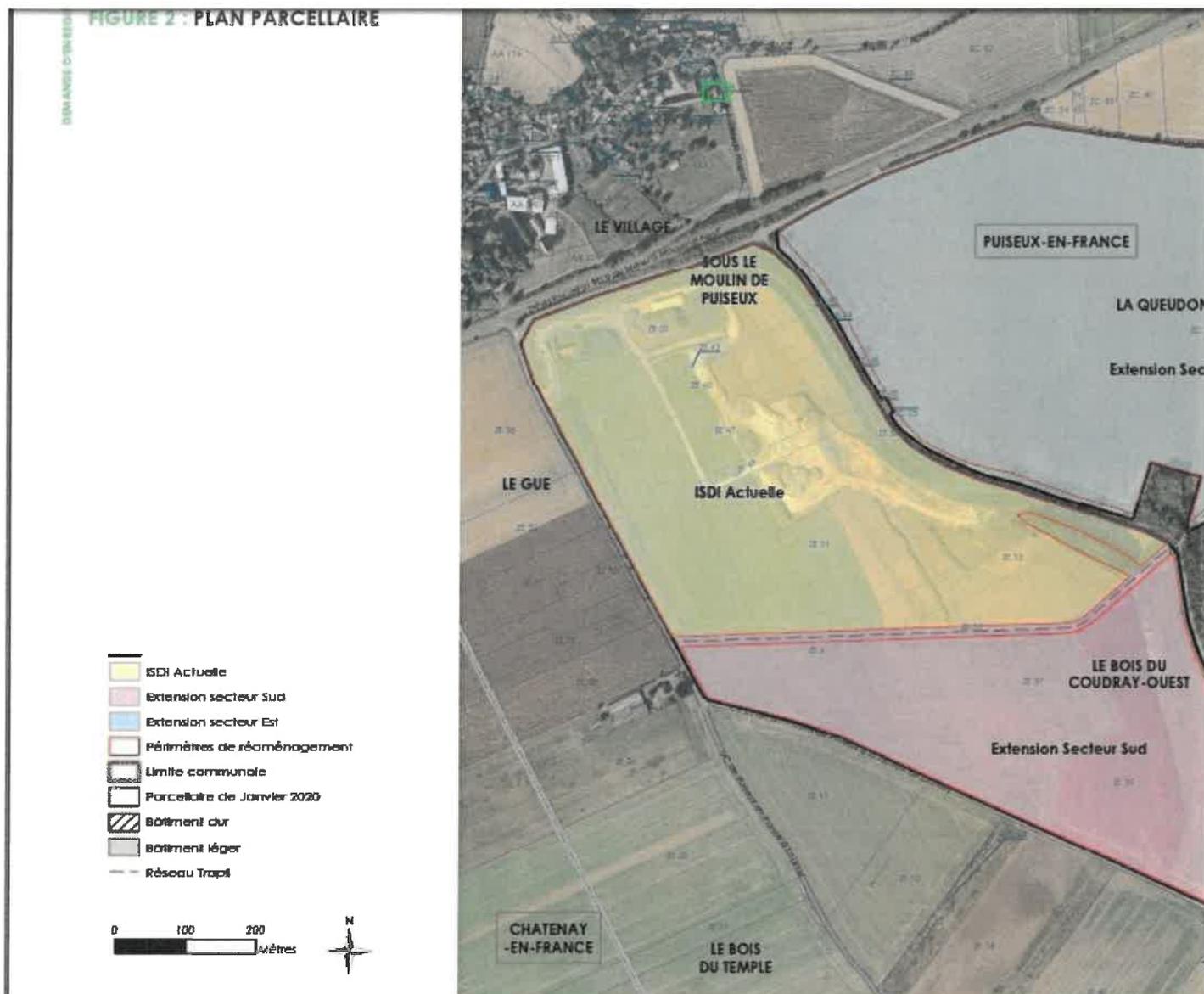
06 49 43 01 23

— 20210903-vue avant.jpeg —

---



—20210903-plan ICPE annoté.jpeg



—Pièces jointes : —

20210903-vue avant.jpeg	374 Ko
20210903-plan ICPE annoté.jpeg	176 Ko





FIGURE 2 : PLAN PARCELLAIRE



ISDI Actuelle  
 Extension secteur Sud  
 Extension secteur Est  
 Préliminaires de réaménagement  
 Limite communale  
 Escalibre de Janvier 2020  
 Aménagement  
 Aménagement léger  
 Aménagement léger

0 100 200 Mètres

